



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 9 mai 2024

Limitation de l'usage de l'eau potable sur les communes de Bouresse, Dienné, Lhonnaizé, Saint-Laurent-de-Jourdes et Verrières

Les récentes analyses d'eau effectuées dans les communes de Bouresse, Dienné, Lhonnaizé, Saint-Laurent-de-Jourdes et Verrières ont révélé une détérioration de la qualité de l'eau potable distribuée, suite aux récentes intempéries survenues ces derniers jours.

Par mesure de précaution, il est recommandé aux résidents de ces communes de ne pas consommer l'eau du robinet à des fins alimentaires. Il est préférable d'utiliser de l'eau en bouteille ou de faire bouillir l'eau du robinet pendant cinq minutes avant de l'utiliser.

L'eau du robinet peut être utilisée pour des tâches domestiques telles que la toilette, la vaisselle et la lessive.

Les services d'Eaux de Vienne livrent des bouteilles d'eau aux équipes techniques de la commune de Lhonnaizé afin d'assurer une distribution aux communes de Bouresse, Dienné, Verrières et Saint-Laurent-de-Jourdes.

Une livraison de bouteilles d'eau est organisée prioritairement à l'Ehpad de Verrière pour ses résidents.

Des analyses supplémentaires seront effectuées régulièrement pour surveiller l'évolution de la qualité de l'eau.

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand

86000 Poitiers